

# *COLLECTIF BASSIN ELLÉ*

## Note de Liaison n° 7

Plouray, le 17 décembre 2012

Suite à la validation du DOCOB en mars 2012, nous sommes entrés dans la phase de mise en oeuvre de ses dispositions sur le terrain.

Cette mise en oeuvre peut se faire via la négociation et la signature de Contrats et la Charte Natura 2000 pour la gestion de parcelles incluses dans la périmètre actuel. Quelques initiatives ont été engagées en ce sens et les premiers contrats devraient être signés sous peu. Néanmoins, le poste de la chargée de mission de la CCPRM est passé d'un plein temps à un mi-temps, ce qui ralentit fortement l'instruction de ces dossiers.

Le DOCOB intègre parmi ses objectifs celui du travail à réaliser dès 2012 « sur l'extension du périmètre pour aboutir à un site cohérent ». Cet objectif est décliné en 4 fiches-actions :

1. Secteur amont de l'Ellé (au-delà de Pont-Blanc) jusqu'aux éclats au niveau de Plouray,
2. Marais de Plouray (y compris les sources et affluents amont de l'Ellé),
3. Etang de Priziac (reconnexion à l'Aër),
4. Autres secteurs du bassin.

Les périmètres étendus des secteurs 1 et 3 ont été élaborés lors de groupes de travail, celui des Marais de Plouray a fait l'objet d'une proposition élaborée par l'AMV et validée par la DREAL. Le point 4 reste à traiter.

Il convient de noter que les Chambres d'Agriculture ainsi que les représentants des syndicats forestiers s'opposent avec vigueur à cette démarche, malgré l'adoption du principe du retrait des parcelles cultivées (céréales) du site actuel et la démonstration faite de l'impact quasi nul des périmètres étendus sur les parcelles PAC. Dans ces conditions, l'opérateur CCPRM s'est déclaré incapable de relancer le processus, ce qui a conduit la DREAL à reprendre la main (voir notre interpellation de la CCPRM et la réponse du 24 oct. 2012).

Nous avons donc demandé et obtenu une rencontre avec Daniel Lasne, de la DREAL le 26 novembre 2012. Les échanges ont été consignés dans le courrier joint en date du 17 décembre.

Cette rencontre nous a permis, enfin, d'avoir un positionnement clair de la DREAL, ce qui manquait depuis le début. Nous ne manquerons pas de le rappeler au successeur de M. Lasne, qui part en retraite à la fin de l'année, sachant par ailleurs que le chargé de mission responsable de notre site, V. Marsaudon, est remplacé par Gilles Paillat.

L'importance de notre contribution, par le biais des observations faune – flore sous format SIG, a été reconnue, ainsi que le bien-fondé de notre argumentation. Il est donc plus que jamais indispensable que nos associations restent très présentes sur ce dossier.

\* \* \*

\*